

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

SOMMAIRE

1 - PREAMBULE

2 - LE CONTEXTE ECONOMIQUE

- Situation internationale et nationale
- Les principales mesures relatives aux collectivités territoriales du projet de Loi de Finances 2022

3 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE POUR L'ANNEE 2022

- Les orientations en matière de recettes de fonctionnement
- Les orientations en matière de dépenses de fonctionnement
- Les orientations en matière de recettes d'investissement
- Les orientations en matière de dépenses d'investissement

4 - LES GRANDS INDICATEURS

- L'évolution de la dette
- L'épargne ou l'autofinancement

5 - RESSOURCES HUMAINES

6 - CONCLUSION

1 - PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif

Objectifs du DOB :

- discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- informer sur la situation financière.

Dispositions légales - contexte juridique ordinaire : le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter à l'assemblée délibérante les grandes orientations du prochain budget.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Pour la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac, ce débat a lieu en séance du Conseil Communautaire le 23 février 2022, le budget primitif 2022 sera, quant à lui, présenté lors de la séance du 30 mars 2022.

La loi du 7 août 2015, portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB) présentant :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement) ;
- les engagements pluriannuels envisagés, basés sur les prévisions des dépenses et des recettes en matière de programmation d'investissement et les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et le profil de l'encours de la dette.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a complété ces obligations par la production d'informations relatives à la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel (comportant notamment des éléments sur la rémunération et les avantages en nature), ainsi que la durée effective du travail au sein de la collectivité).

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion. L'absence de communication aux

membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2022.

2 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Situation internationale et nationale

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé. Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale. D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.

Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Le plan de relance de l'Union européenne, pour faire face aux conséquences économiques de la crise du Covid-19, a été adopté en juillet dernier. La mise en œuvre de cet ambitieux plan de relance économique de 750 milliards d'euros a d'ores et déjà débuté. Chaque Etat membre a dû soumettre un plan national pour détailler l'utilisation de ces fonds. L'Europe, avec des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes, a connu un rebond économique plus lent mais non moins effectif. Sa croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de service ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'Industrie européenne

a engrangé des commandes importantes, néanmoins contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. D'après les prévisions économiques, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % en 2021, (après -6,5 % en 2020). Pour 2022, la nouvelle vague épidémique ainsi que l'émergence du variant « Omicron » viennent remettre en cause les plus récentes prévisions

France : une reprise menacée par l'émergence du variant Omicron

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du T2 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 % au T3 2021 (contre 1,3 % au T2) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au T4 2019). Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % au T3 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance. L'investissement est resté stable au 3ème trimestre (+0,1 % contre 2,4 au T2) en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % au T3 2021 contre 1,2 % au T2) alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3 %). Néanmoins, face à la menace de la 5ème vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6 % au T4 2021 et devrait ralentir au T1 2022 à 0,4 % avant de repartir au T2 2022.

France : retour à la normale sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté de +180K au T3 2021 (après +158K et +210K au T1 et T2), dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique. Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise. Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au T3 2020 à 7,6 % au T4 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise. Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail. D'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021. Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné : • une interruption soudaine des activités économiques • une rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel • des difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.

France : une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de forte baisse, de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie (+ 18,6 % en décembre 2021), qui après s'être effondrée en

2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondial. Plus particulièrement, le prix du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 81\$ en décembre 2021, soit le niveau le plus haut enregistré depuis trois ans. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage du prix des services affectés par la pandémie (+2,4 % dans le secteur de la restauration et de l'hébergement en décembre 2021). Enfin les goulets d'étranglement sur les biens manufacturés pèsent également sur les prix (+ 1,2 % en décembre 2021 après +0,8 % le mois précédent). Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines. Nous prévoyons à ce stade une baisse progressive de l'inflation IPCH de 2,8 % au T1 2022 à 1 % d'ici la fin de l'année 2022. Enfin, hors prix des composantes volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures. En effet, l'inflation sous-jacente a atteint en moyenne 1 % en 2021 et devrait légèrement augmenter à 1,3 % en 2022.

France : des entreprises qui se portent bien

Les résultats des entreprises françaises sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'État, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (taux normal de 28 % à 26,5 % en 2020). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment. D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au T1 et 35,4 % au T2. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. Leur investissement est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % au T2 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le T1, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Nous prévoyons une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020), puis de 6,9 % en 2022. En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

France : des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022. Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques. Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée : • une inflation durablement plus élevée qu'attendu • un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

France : des investissements publics de long-terme avec France 2030

« Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030. »

Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre, le **plan d'investissement France 2030** a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022 :

- **Energie** : Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets - devenir le leader de l'hydrogène vert - décarboner notre industrie.
- **Transports du futur** : Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides - produire le premier avion bas-carbone.
- **Alimentation** : Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.
- **Santé** : Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.
- **Culture** : Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.
- **Espace et fonds marins** : Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale - investir dans le champ des fonds marins.

Les principales mesures relatives aux collectivités territoriales du projet de Loi de Finances 2022

Le cru 2022 du PLF pour les collectivités peut sembler léger, tant en nombre d'articles que d'impacts sur leurs finances. C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura dès avril 2022.

Evolution des concours financiers de l'Etat

L'augmentation de l'enveloppe est plafonnée à 264M€ pour attendre un montant de 41.29 Mds de concours en 2022. Les principaux mouvements constatés concernent notamment :

- La baisse de 560 M€ des concours liés à la crise sanitaire, avec la suppression de certaines dotations exceptionnelles (achat de masques...) et la réduction des crédits du dispositif de compensation des pertes de recettes de 410 M€ ;
- L'augmentation de 337 M€ des crédits de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (+59%) ;
- Des progressions liées aux mesures de baisse des impôts de production décidées en loi de finances 2021 (réduction de 50% de la CVAE et des valeurs locatives des locaux industriels imposés à la TFB et à la CFE).

La stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2022

Le montant de la DGF est stable à périmètre constant pour la cinquième année consécutive et ressort à 26.78 milliards d'euros. En ce qui concerne la péréquation, le gouvernement prévoit une progression de 190 millions d'euros des dotations de péréquation communales :

- + 95M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) ;
- + 95 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

L'augmentation est un peu plus importante que celle constatée ces dernières années. En 2019, 2020 et 2021, elle s'élevait à 90 M€ pour chacune des deux dotations. Comme en 2021, l'augmentation est financée par l'écêtement de la dotation forfaitaire. Cet écêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 75% de la moyenne des communes.

Modification des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations et des mécanismes de péréquation

La modification du panier de recettes des communes et EPCI en 2021 rend nécessaire la réforme des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations et des mécanismes de péréquation. Comme ces indicateurs s'appuient principalement sur des données financières N-1, la première année d'application de la réforme sera 2022.

Dès la LFI 2021, une première version de réforme des indicateurs avait été proposée. Les travaux du comité des finances locales (CFL) sur le sujet se sont poursuivis cette année. Les dispositions du PLF 2022 apportent peu d'évolutions concernant la prise en compte du nouveau panier de ressources fiscales.

En revanche, elles rénovent plus largement les indicateurs afin de donner une image plus fidèle de la situation de la collectivité.

Deux évolutions majeures sont à noter :

- La prise en compte dans les potentiels fiscaux / financiers de nouvelles ressources pour les communes, en particulier les droits de mutation à titre onéreux (DMTO -moyenne sur trois ans), la taxe locale sur la taxe sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour les communes qui l'ont mise en place ;
- La simplification du calcul de l'effort fiscal communal et de l'effort fiscal agrégé.

Suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales

Le projet de loi de finances 2022 vient confirmer le calendrier acté en 2018. Pour rappel, une réforme a été engagée pour supprimer la taxe d'habitation portant sur la résidence principale. Depuis 2020, 80% des ménages les plus modestes qui s'en acquittaient n'en sont plus redevables. Il reste donc les 20% plus aisés.

En 2021, ils ont bénéficié d'un dégrèvement de 30%. En 2022, ils auront droit à un dégrèvement de 65%. Le coût de cette mesure est estimé à 2,9 milliards en 2022. L'impôt local sera définitivement supprimé en 2023.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2022

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée, lorsqu'elle est positive, sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

La revalorisation des bases locatives sera de 3,4 % pour 2022.

Il faut remonter à 2009 et 2019 pour avoir une revalorisation forfaitaire supérieure à 2%.

Attention, depuis 2019 la revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département.

3 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE POUR L'ANNEE 2022

Les orientations en matière de recettes de fonctionnement

1- Concernant le budget principal

Ce rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget notre collectivité pour l'exercice 2022.

Il s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante et poursuivra les objectifs suivants :

- Maîtriser, autant que faire se peut, les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de notre collectivité sur le long terme,
- Maintenir un niveau d'investissement,
- Poursuivre la recherche de financements extérieurs et de solutions innovantes pour optimiser les ressources de la collectivité,
- Soutenir l'activité économique et touristique,
- Soutenir toutes les actions environnementales,
- Offrir un service public de qualité.

LE FONCTIONNEMENT

- LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement (par chapitre)

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à hauteur de 3 171 652 € au DOB 2022, contre 3 075 725 € au BP 2021 soit une hausse de 3 %.

DOB 2022 - BUDGET PRINCIPAL - COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC
Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement DOB 2022		BUDGET + DM 2021	REALISE 2021	PROJET BUDGET 2022	EVOLUTION BP 2022/2021
013	Atténuation de charges	33 000,22 €	37 359,55 €	- €	#DIV/0!
70	Produits et services	2 000,00 €	1 950,00 €	- €	#DIV/0!
73	Impôts et taxes	2 575 818,00 €	2 654 285,62 €	2 650 000,00 €	3%
74	Dotations et participations	385 260,00 €	397 499,98 €	438 000,00 €	12%
75	Autres produits de gestion courante	54 229,00 €	53 188,57 €	62 000,00 €	13%
76	Produits financiers	1 517,00 €	1 517,93 €	776,00 €	-95%
77	Produits exceptionnels	23 901,00 €	27 770,70 €	20 876,00 €	-14%
78	Reprise sur amortissements	- €	79 597,05 €	- €	#DIV/0!
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 075 725,22 €	3 253 169,40 €	3 171 652,00 €	3%
002		1 120 242,78 €			
		4 195 968,00 €			

Ces éléments sont encore provisoires et peuvent encore s'affiner d'ici le vote du budget primitif 2022.

De façon générale, l'évolution des recettes de fonctionnement varie selon leur nature et sont impactées notamment par les dispositions prévues par la loi de finances.

Chapitre 013 : Ce chapitre comprenait le remboursement des salaires et des charges d'un salarié par l'Office du Tourisme, ce dernier étant intégré aux effectifs de la communauté de communes sur l'année 2022, il n'y a plus lieu de prévoir une recette.

Chapitre 70 : L'abonnement à la médiathèque étant gratuit depuis le 1^{er} janvier 2022, il n'y a plus lieu de budgétiser ce chapitre.

Chapitre 73 : Le montant estimé comprend la taxe de séjour pour 15 000 € qui devra être reversée au PETR, les ressources fiscales pour 1 728 884 €, les ressources intercommunales (FPIC) pour 217 000 € et la TEOM pour 689 116 €. Il est à noter que les bases locatives seront revalorisées sur l'année 2022 de 3,4 %.

Chapitre 74 : Le montant estimé comprend les dotations pour 246 000 €, le fonds départemental de la taxe professionnelle, la subvention versée par l'Etat pour le fonctionnement de la Maison France Service pour 30 000 €, le remboursement par l'Etat pour 8 000 € (contrat aidé de l'agent de l'accueil) et une subvention de 40 000 € versée par l'ANAH dans le cadre de l'OPAH.

Chapitre 75 : Le montant estimé de 62 000 € comprend les loyers pour 32 000 € et les charges pour 30 000 € refacturés aux professionnels de la Maison de Santé.

Chapitre 76 : correspond au montant des intérêts de l'emprunt du Chemin des Pouzouères refacturés à la Mairie de Vic-Fezensac pour un montant de 776 €.

Chapitre 77 : le montant de 20 876 € inscrit dans ce chapitre correspond à la quote-part des subventions d'investissement reprise au compte de résultat et comptabilisée à hauteur de l'amortissement du bien financé.

- LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement (par chapitre)

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à hauteur de 3 264 662 € au DOB 2022, contre 3 131 714 € au BP 2021.

Pour information le compte 67 « charges exceptionnelles » pour un montant de 907 728,24 € inscrit au BP 2021 n'a pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage de l'évolution des charges par rapport à 2021 ; en effet cette ligne a permis d'équilibrer le budget 2021 notamment le déficit prévisionnel de la ZA Carget.

DOB 2022 - BUDGET PRINCIPAL - COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement DOB 2022		BUDGET + DM 2021	REALISE 2021	PROJET BUDGET 2022	EVOLUTION BP 2022/2021
011	Charges de gestion générale	337 382,00 €	210 158,24 €	369 390,00 €	9%
012	Charges de personnel	252 000,00 €	236 053,27 €	290 000,00 €	13%
014	Atténuations de produits	1 251 512,69 €	1 251 512,69 €	1 251 513,00 €	0%
65	Autres charges de gestion courante	1 130 206,00 €	1 068 397,97 €	1 195 528,00 €	5%
66	Charges financières	49 546,00 €	49 546,00 €	48 231,00 €	-3%
67	Charges exceptionnelles	907 728,24 €	- €	- €	
68	Dotations aux amortissements	110 067,01 €	110 067,01 €	110 000,00 €	0%
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €	- €	- €	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 039 441,94 €	2 925 735,18 €	3 264 662,00 €	4%

Ces éléments sont encore provisoires et peuvent encore s'affiner d'ici le vote du budget primitif 2022.

Chapitre 011 : Charges de gestion générale

Ce chapitre comprend les charges à caractère général regroupant les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes payés par la collectivité dont :

Le paiement des charges en lieu et place de la MSP (eau, électricité et fournitures d'entretien pour un montant de 17 600 €), l'achat d'un vidéo projecteur pour 500 €, des travaux au sein de la Maison de Santé pour 62 000 € (pompe à chaleur), la maintenance du chauffage pour la MSP pour 2 300 €, travaux d'entretien du fossé de la zone de Carget (drainage des eaux pluviales) pour 6 000 €, la réversion de la

taxe de séjour au PETR pour 15 000€, la mission de suivi et animation de l'OPAH par ALTAIR pour 74 600€, le diagnostic et l'étude financière du transfert « Enfance et Jeunesse » pour 20 000 € (pour rappel 8 800 € concernant l'étude ont été versés sur l'exercice 2021 et un remboursement de 80 % est attendu sur l'exercice 2022, par prudence nous n'avons pas prévu cette recette au DOB 2022).

Ce chapitre sera en augmentation par rapport à 2021 qui s'explique notamment par Le paiement des charges afférentes à la MSP. Ces charges seront refacturées aux locataires de la MSP.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Le montant du chapitre 012 relatif aux charges de personnel est évalué de manière prévisionnelle à 290 000 € (contre 252 000 € au BP 2021) soit une hausse de 13 %.

Cette prévision tient compte des éléments suivants :

- Augmentation du SMIC de 0,9 %,
- Évolution de carrière des agents liés aux avancements de grades et promotions interne sur décision de l'autorité territoriale,
- Le salaire du poste de l'accueil (pour rappel contrat aidé dont une recette a été inscrite au chapitre 74 pour 8 000 €) et un personnel affecté au ménage de la MSP,
- Outre ces éléments, la Communauté de Communes souhaite recruter des emplois d'été pour pallier les absences durant les congés d'été., charges également refacturées aux locataires de la MSP.

Chapitre 014 : Atténuation des produits

Ce chapitre concerne le prélèvement sur les ressources fiscales (attributions de compensation, FNGIR et FPIC) pour 1 251 513 €.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est estimé à 1 195 528 € contre 1 130 206 € au BP 2021.

Ce chapitre comprend les indemnités versées aux élus, la formation des élus, les différentes cotisations (SCOT – FOURRIERE – PETR (110 000 €), la GEMAPI, la TEOM (dont une augmentation de 9% a été annoncée par le SICTOM du secteur de Condom), le versement de primes (20 000 €) dans le cadre de l'OPAH, le déficit 2021 du TAD ainsi que les subventions aux associations.

Chapitre 66 : Charges financières

Les charges financières sont arrêtées à la somme de 48 231 € (en baisse par rapport à 2021, l'emprunt du site de Cauderon étant terminé) ; elles correspondent aux frais bancaires et au remboursement des intérêts des différents emprunts.

Chapitre 68 : Dotations aux amortissements

Ce chapitre correspond aux amortissements concernant les différentes immobilisations.

L'INVESTISSEMENT

- LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RECETTES

Les recettes d'investissement suivantes sont attendues par la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac :

Chapitre 13 : Subventions d'investissements

Les subventions sollicitées pour le financement des travaux de la salle de danse ont été notifiées sur l'exercice 2021 pour un montant total de 46 046 € (26 046 € au titre de la DETR et 20 000 € au titre de la DSIL) ; seule la somme de 7 801,40 € a été perçue ; le montant de 38 244,60 € restant à percevoir sera inscrit au budget 2022 en restes à réaliser.

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Pour la dernière année, le remboursement du capital de l'emprunt du Chemin des Pouzouères sera refacturé à la Mairie de Vic-Fezensac pour un montant de 16 588,06 €.

- LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEPENSES

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Le montant de 99 683,86 € correspond au remboursement en capital des emprunts. Pour information l'emprunt contracté pour le financement du chemin des Pouzouères se terminera en 2022.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Il est prévu les investissements suivants :

- L'achat d'un ordinateur pour un personnel administratif pour 1 191 €,
- L'installation de panneaux d'interprétation au sein des communes de la Communauté de communes pour 20 000 €. Il est à noter qu'une subvention pour financer ce projet est espérée à hauteur de 50 % du Fonds Leader.

2- Concernant les budgets annexes

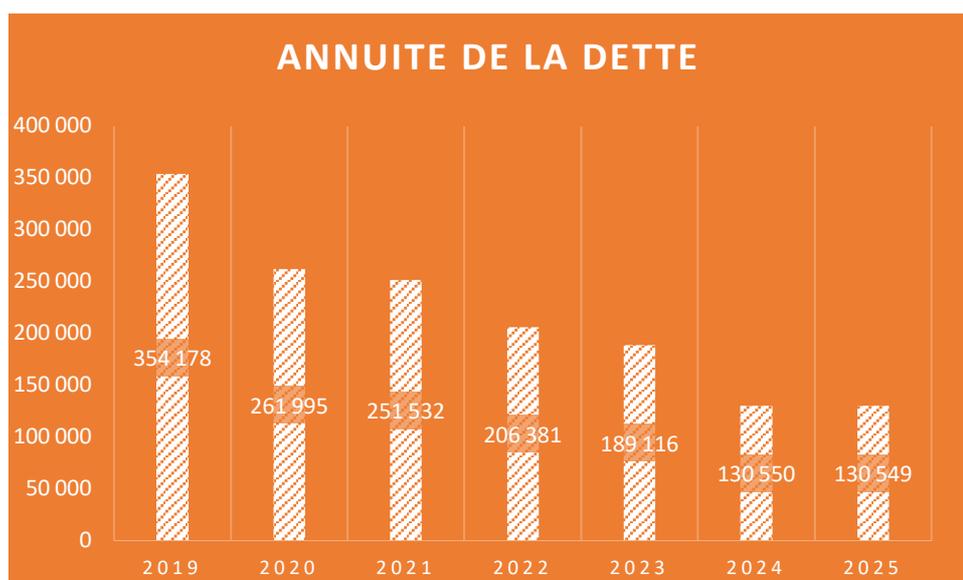
Les budgets de la ZA CARGET et du TAD suivent une évolution similaire aux années précédentes.

4 - LES GRANDS INDICATEURS

L'évolution de la dette (y compris le budget annexe de la ZI Carget)

Emprunts

	Montant	Année de souscription	Durée
Chemin des Pouzouères	166 301,77	2007	15 ans
ZAC de Carget	650 000	2009	15 ans
Création MSP	750 000	2013	20 ans
Extension MSP	350 000	2013	20 ans
Site des Cordeliers	500 000	2016	20 ans
Sanitaires Cauderon	250 000	2019	2 ans



Structure de la dette par prêteur

Crédit Agricole	601 158 €
Caisse d'Épargne	879 527 €

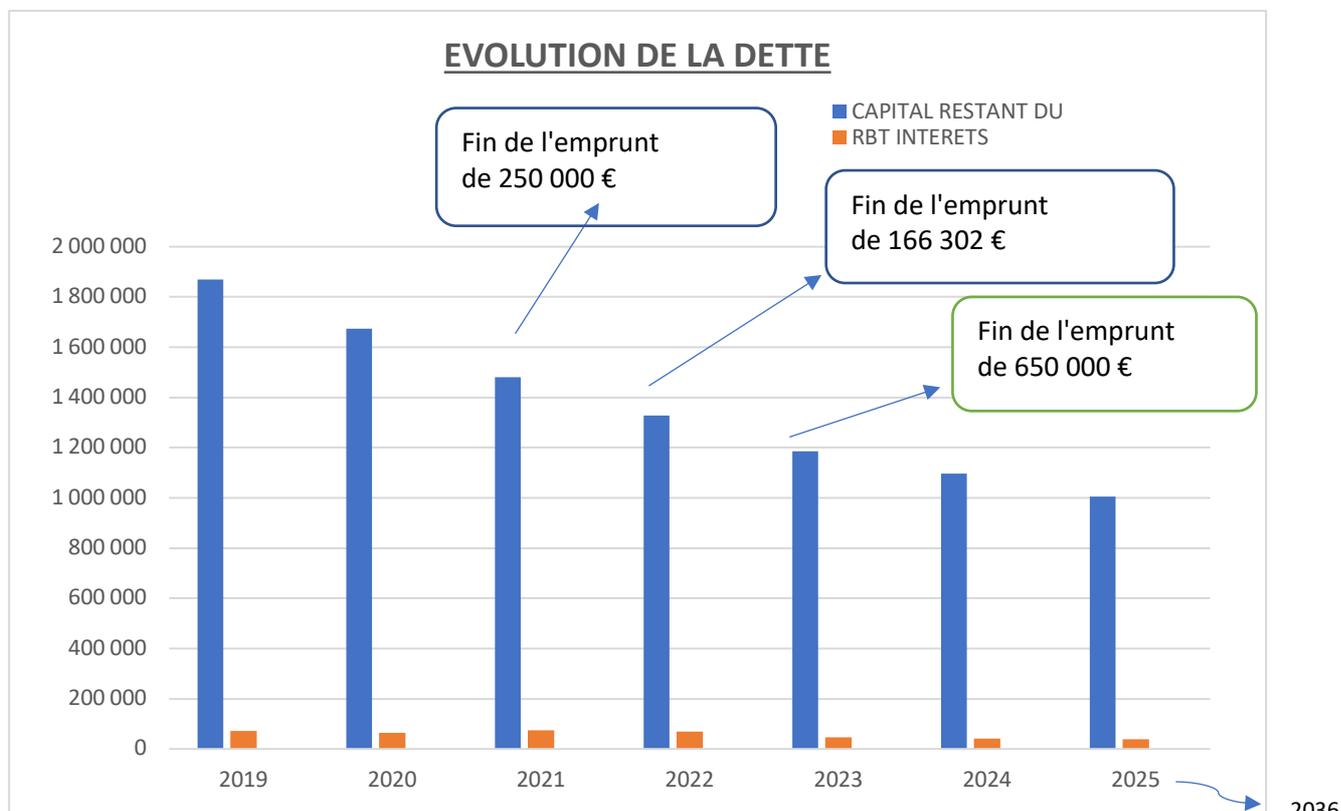
Capital restant dû au 31/12/2021 1 480 685 €

Structure de la dette par type de risques

La totalité de la dette est à taux fixe.

L'évolution de l'encours de la dette

Notons qu'un emprunt s'est éteint au cours de l'exercice 2021 et qu'un deuxième s'éteindra au cours de l'exercice 2022.



L'épargne ou l'autofinancement

Le tableau ci-dessous retrace l'épargne brute et l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement),
- L'autofinancement des investissements.

A noter qu'une collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou

épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la collectivité sur l'exercice .

La capacité de désendettement (Encours de la dette/Epargne brute) : ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la collectivité rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité des collectivités locales. Le seuil d'alerte communément admis est situé entre 10 et 12 ans.

Pour la Communauté de Communes D'Artagnan en Fezensac il est de 5,52 en 2021

	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement (€)	3 218 417	3 253 169
Dépenses réelles de fonctionnement (€)	2 860 866	2 925 735
Épargne de gestion (€)	357 551	327 434
Intérêt (€)	65 134	59 240
Épargne brute (€)	292 417	268 194
Capital (€)	197 046	192 292
Épargne nette (€)	95 371	75 902
Encours	1 672 976	1 480 686
Capacité de désendettement	5,72	5,52

<u>COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT</u>	2020	2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 860 866	2 925 735
OPERATIONS D'ORDRE (Chap. 67 + 68)	- 710 924	- 1 017 795
REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL (Cpte 1641)	197 040	192 292
TOTAL	2 346 982	2 100 232
PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT	3 218 417	3 253 169
COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT	0,729	0,646

Le seuil d'alerte est à 1. Lorsque le ratio est supérieur à 1, la collectivité ne peut plus autofinancer ses investissements et doit recourir à de nouveaux emprunts par exemple, ou encore conduire une politique de restriction budgétaire, réduisant les possibilités de la collectivité à se développer.

5 - RESSOURCES HUMAINES

Le personnel de la Communauté de communes est composé de cinq agents fonctionnaires et d'un agent contractuel.

Les agents à temps complet travaillent 1607 heures par an sur un rythme hebdomadaire de 35h.

- 1 agent est à temps partiel,
- 1 agent mis à disposition de l'office de tourisme est réintégré sur l'année 2022 au sein des services administratifs.

- Rémunération du personnel

	Coût 2021	Prévision 2022
Masse salariale	236 053€	290 000€

- Avantage en nature

Participation de la collectivité aux frais de mutuelle à raison de 20 € par mois et par salarié.

- Orientations 2022

- Mise en place en 2021 d'éléments de base en gestion RH : définition et organisation du temps de travail et établissement des lignes directrices de gestion.
- Nouvelle organisation des services (administratif et médiathèque).

Depuis décembre 2021, l'agent en charge de l'accueil des services administratifs a été transféré au sein de la Médiathèque pour palier à un départ et remplacé par un agent recruté en emploi aidé.

Depuis le mois de février 2022, l'équipe administrative est, quant à elle, renforcée par l'arrivée d'un nouveau salarié qui sera en charge de missions supports (comptabilité et RH).

Cette nouvelle organisation des services sera gage d'une meilleure efficacité dans la réalisation des missions quotidiennes.

Courant 2022, l'agent d'entretien se verra proposer un poste d'agent technique à hauteur de 12 h au sein de la Communauté de communes, son contrat auprès de l'ESPA arrivant à son terme (pour rappel l'entretien des locaux est déjà assuré par cet agent via une prestation régie auprès de l'ESPA).

6 - CONCLUSION

Les orientations budgétaires 2022 s'inscrivent dans la continuité des orientations budgétaires 2021.

Il apparaît utile d'observer la plus grande prudence dans le cadre de l'élaboration du budget pour 2022 de manière à préserver la bonne santé financière de la collectivité dans le contexte tout particulier que nous traversons.

Les orientations budgétaires pour 2022 tiennent compte bien-sûr de cette situation. Elles ne se limitent pas pour autant à la gestion de cette crise ; elles engagent au contraire la collectivité dans le projet politique qui est aujourd'hui porté.

Anticiper un niveau d'épargne suffisant nécessite de poursuivre une gestion rigoureuse, imposant une maîtrise des charges de fonctionnement, avec une gestion « au plus juste ».

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif 2022.